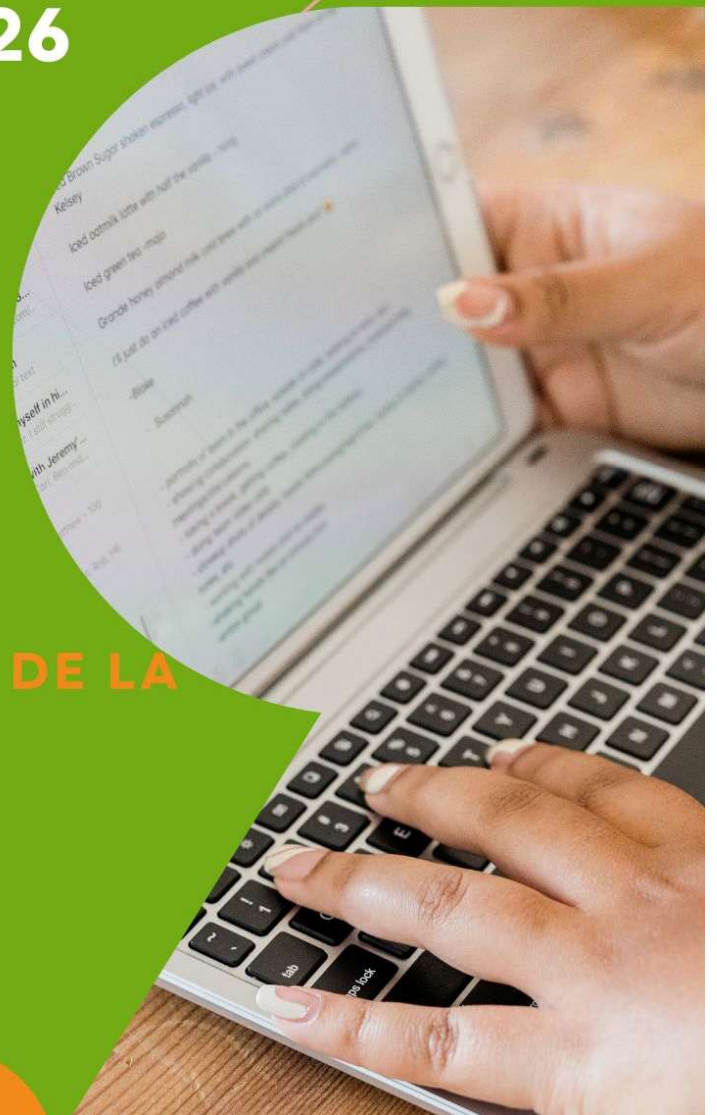


Note de présentation brève et synthétique

- **CFU 2025**
- **BP 2026**

PRÉSENTÉE LORS DE LA

Comité syndical
du 13 mars 2026



Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Le Point Fort Environnement a opté pour le Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024. Ce CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Cette note présente donc les principales informations du **compte financier unique 2025** et du **budget primitif 2026**.

Contexte

Le syndicat mixte du Point Fort est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la collecte sélective en apport volontaire et la gestion des déchèteries (compétence optionnelle) pour ses 5 EPCI adhérents, représentant 117 361 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2025). Au 1^{er} Janvier 2026, le territoire s'est élargi avec l'adhésion de l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au syndicat mixte du Point Fort (territoire de Sainte-Mère-Eglise) et **compte désormais 126 872 habitants (population INSEE)**.

Au total, ce sont près de 85 000 tonnes qui ont été traitées par le Point Fort Environnement en 2025.

I - LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT	BP 2025 + DM	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / BP 2025
DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	8 289 933 €	7 636 062 €	-653 871 €
012 - Charges de personnel	3 653 267 €	3 617 809 €	-35 458 €
65 - Autres charges de gestion courante	447 848 €	415 293 €	-32 556 €
66 - Charges financières	1 691 844 €	1 691 766 €	-77 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	0 €	-500 €
68 - Dotations aux provisions	1 755 000 €	1 755 000 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	15 838 392 €	15 115 930 €	-722 462 €
042 / 6761 - Différences sur réalisation		51 535 €	51 535 €
042 / 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		15 581 €	15 581 €
042 / 6811 - Dotations aux amortissements	1 947 260 €	1 863 554 €	-83 706 €
042 / 6862 - Dotations aux charges financières	1 674 483 €	1 674 483 €	0 €
Opérations d'ordre	3 621 743 €	3 605 153 €	-16 590 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	19 460 135 €	18 721 082 €	-739 052 €

RECETTES			
013 - Atténuation de charges	123 450 €	186 166 €	62 716 €
70 - Produits des services	3 198 422 €	4 119 239 €	920 816 €
74 - Participations des communes	9 719 613 €	9 767 337 €	47 724 €
74 - Participations autres organismes	2 609 782 €	3 834 898 €	1 225 116 €
75 - Autres produits de gestion courante	72 216 €	87 489 €	15 272 €
76 - Produits financiers	2 959 112 €	2 959 146 €	34 €
77 - Produits exceptionnels	42 960 €	110 311 €	67 351 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions	564 504 €	324 724 €	-239 780 €
Recettes réelles de fonctionnement	19 290 060 €	21 389 309 €	2 099 249 €
042 / 777 - Quote-part des subventions	174 123 €	174 123 €	0 €
Opérations d'ordre	174 123 €	174 123 €	0 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	19 464 182 €	21 563 431 €	2 099 249 €

Résultat section de fonctionnement	4 048 €	2 842 349 €	2 838 301 €
---	----------------	--------------------	--------------------

002 - Résultat de fonctionnement reporté - début d'exercice	6 369 923 €	6 369 923 €
Résultat de la section de fonctionnement	4 048 €	2 842 349 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 662 202 €	1 792 971 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté - fin d'exercice	2 711 769 €	7 419 301 €

L'exercice 2025 se clôture par un résultat excédentaire de 2 842 349 €, à ajouter à l'excédent antérieur reporté de 6 369 923 €. Il convient de déduire le déficit d'investissement pour 1 792 971 €. Le nouvel excédent reporté est donc de 7 419 301 €.

1.1 Points clés de l'année 2025

Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Les adhérents sont redevables de la TGAP au titre de chaque tonne traitée à l'ISDND. Sont concernées les tonnes d'ordures ménagères ainsi que les tonnes d'encombrants provenant des déchèteries. Cette taxe s'élevait à 65 €/T en 2025 pour les dépôts jusqu'à 28 998 T, et ensuite une majoration de 5 €/T était appliquée. Pour rappel, en 2024 la TGAP était de 58 €/T.

En 2025, 44 281 T ont été traitées, dont 23 489 T venant des adhérents et 20 791 T venant des clients.

Des tonnages traités pour les adhérents qui se stabilisent

En 2025, les tonnages sont relativement stables par rapport à 2024 étant donné qu'il n'y a pas eu de modification majeure des schémas de collecte. La collecte des biodéchets des professionnels de Saint-Lô Agglo s'est poursuivie en 2025 et a permis la collecte séparée de 139 T de biodéchets, contre 120 T collectées en 2024. La collecte des biodéchets de particuliers, débutée en 2025 pour les zones urbaines de Saint-Lô Agglo, participe à l'accroissement des tonnages de biodéchets traités.

Facturation des apports en déchèteries aux communes

Dans une logique de prévention, d'incitation et d'exemplarité, le Point Fort Environnement a appliqué en 2025 une tarification sur certains apports des collectivités, basée sur la tarification applicable aux professionnels. Cette facturation a permis de générer des recettes nouvelles et a contribué à réduire de 53% les tonnages apportés par les collectivités en déchèterie entre 2023 et 2025.

Optimisation des apports clients de Déchets Industriels Banals (DIB) à l'ISDND de Saint-Fromond

Les apports de DIB ont été arbitrés en 2025 permettant d'optimiser l'exploitation de l'ISDND tout en respectant l'arrêté préfectoral autorisant la réception sur le site d'un maximum de 45 000 T par an. En 2025, ce sont 20 792 T de DIB qui ont été réceptionnées, contre 15 760 T initialement prévues au budget. Le tonnage total traité à l'ISDND de Saint-Fromond est de 44 281 T.

Déstockage du compost situé dans le hall de maturation de l'unité de méthanisation

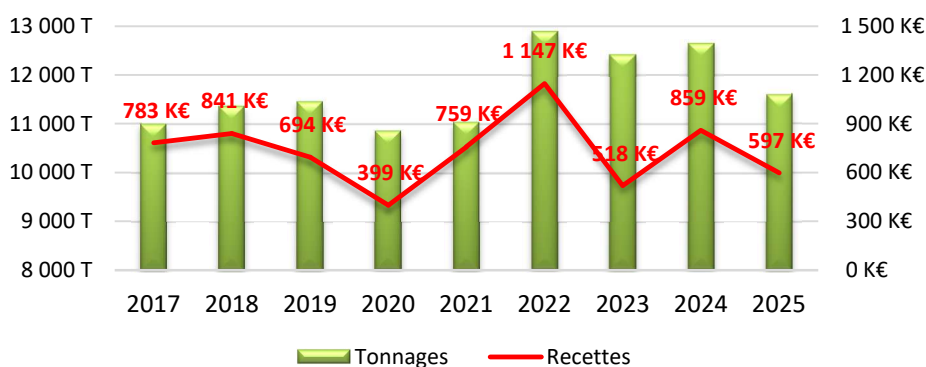
Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de compostage des déchets verts et biodéchets sur le site de Cavigny, une partie du bâtiment de la méthanisation a été démantelée en 2025. Le compost, toujours présent dans le hall depuis la chute d'un mur en octobre 2019 doit être transféré vers l'ISDND de Saint-Fromond. En 2025, 2 190 T de compost ont été transférées vers l'ISDND. Le coût lié au transport et au traitement du compost est entièrement compensé par une reprise de provision.

Diminution des prix de reprise pour les matériaux recyclables en 2025

Les tarifs de reprise ont globalement diminué en 2025, sauf pour l'aluminium qui reste à un niveau élevé. Les cours mondiaux impactent directement les tarifs pratiqués par nos repreneurs de matières. Les recettes matières sont de ce fait en nettes diminution par rapport à 2024. La prévision budgétaire 2025 était cependant basée sur des tarifs planchers inférieurs pour la plupart aux tarifs réellement obtenus.

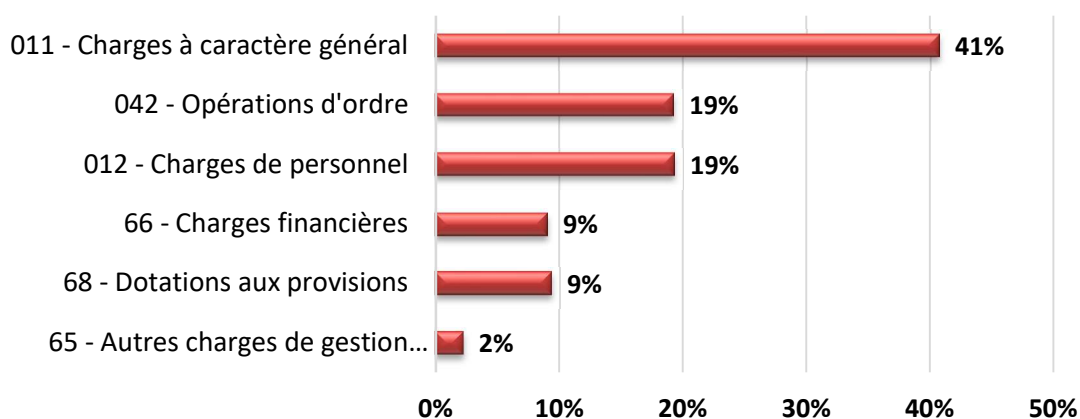
Prix de reprise des principaux flux en €/T	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Ecart 2025/2024
Papier graphique trié	121 €/T	105 €/T	128 €/T	104 €/T	-24 €/T
Plastique PET clair	810 €/T	230 €/T	365 €/T	351 €/T	-14 €/T
Plastique PEHD PP	297 €/T	152 €/T	83 €/T	70 €/T	-13 €/T
Cartonnette	70 €/T	26 €/T	90 €/T	48 €/T	-42 €/T
Acier	259 €/T	124 €/T	211 €/T	181 €/T	-30 €/T
Alu	826 €/T	680 €/T	791 €/T	816 €/T	+25 €/T
Carton	63 €/T	10 €/T	84 €/T	74 €/T	-10 €/T

Recettes matières recyclables

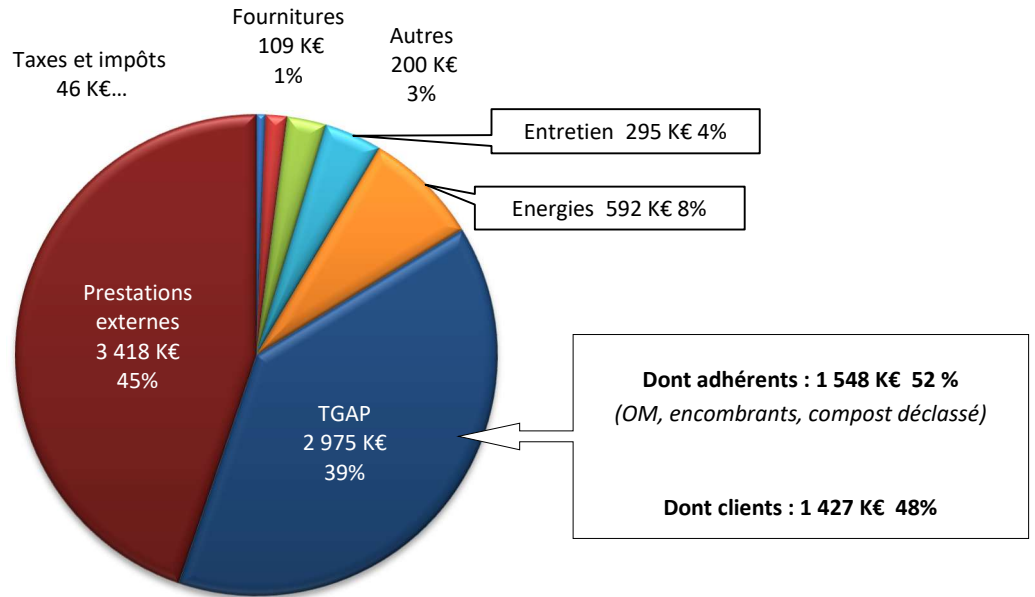


Les tonnages de matières issues des déchets d’emballages recyclables sont en baisse en 2025, du fait de l’engorgement du centre de tri de Villedieu qui n’a pas été en capacité de traiter la totalité des emballages collectés. Le stock constitué sur le site de Cavigny sera traité lors du premier trimestre 2026.

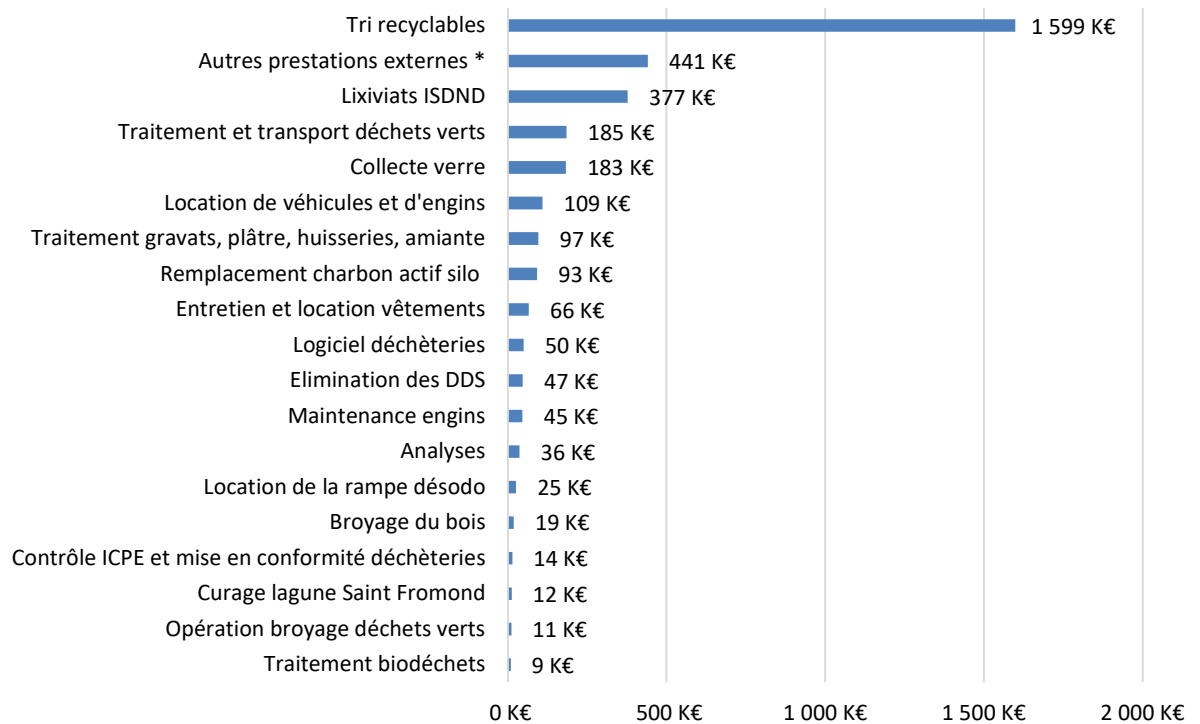
1.2 Dépenses de fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 – charges à caractère général - CFU 2025 : 7 636 K€

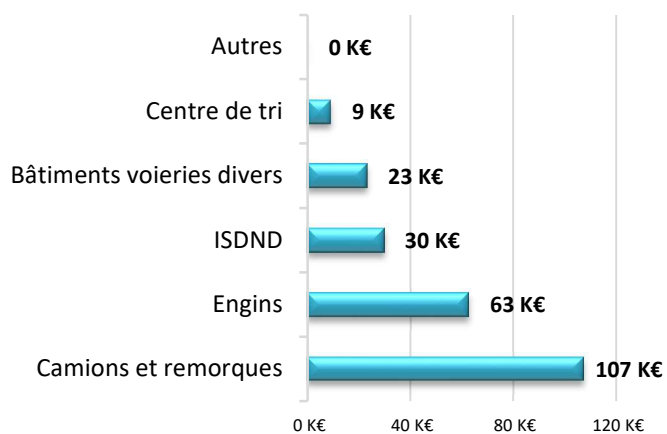


Les prestations externes - 3 418 K€

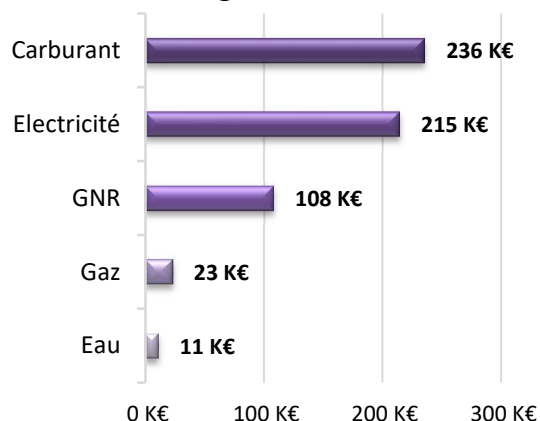


*Autres prestations externes : entretien espaces verts, vidange déboueurs déshuileurs, vérifications réglementaires, dératisation, maintenances informatiques et vidéo surveillance, audit ISO 14001...

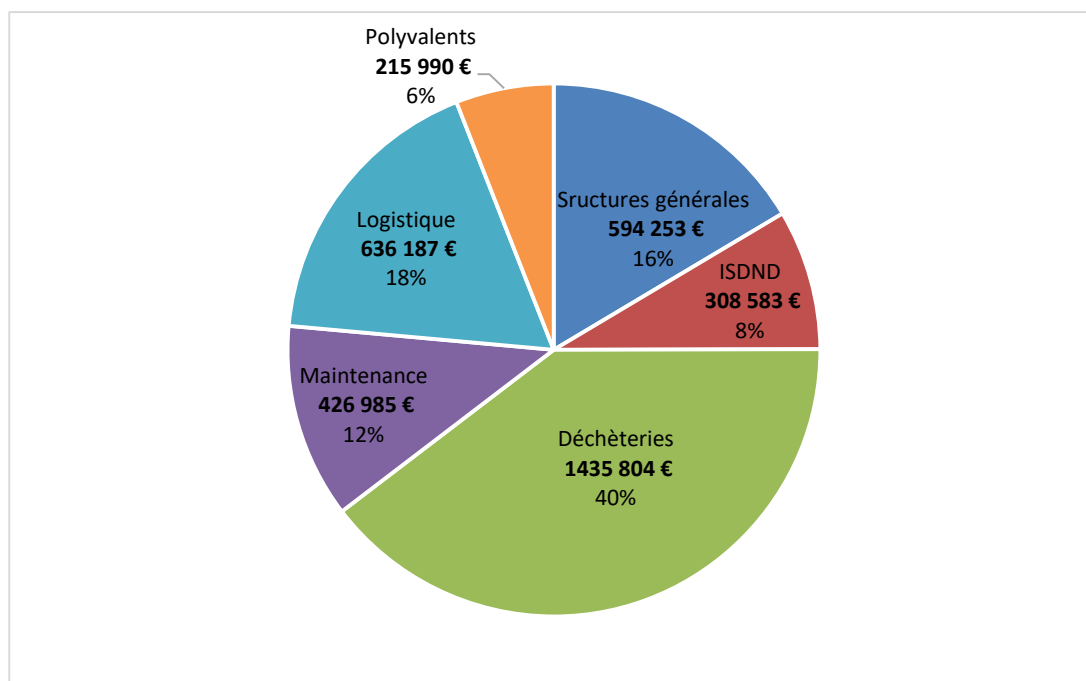
L'entretien - 295 K€



Les énergies - 592 K€



Chapitre 012 – charges de personnel - CFU 2025 : 3 618 K€



Chapitre 65 – autres charges de gestion courante - CFU 2025 : 415 K€

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités versées pour les nuisances occasionnées par les installations, les indemnités des élus ainsi que les indemnités versées pour le stockage des gravats.

Chapitre 66 – charges financières - CFU 2025 : 1 692 K€

L'essentiel concerne les intérêts payés sur la période et les intérêts courus non échus (ICNE) selon le détail suivant :

Référence	Prêteur	Date de départ	Date d'échéance du principal	Intérêts 2025	ICNE 2024	ICNE 2025	Taux
20151 ex 20053	SFIL	01/05/2007	01/05/2042	71 933 €	47 955 €	45 291 €	3,50%
20157 ex 20075	SFIL	25/06/2009	01/06/2059	144 066 €	11 972 €	11 625 €	3,47%
20074	SFIL	01/12/2009	01/06/2058	149 113 €	12 395 €	12 025 €	3,70%
20154 ex 20076	SFIL	31/05/2010	01/06/2060	377 129 €	31 329 €	30 446 €	3,53%
20101	CE	15/12/2010	15/12/2025	495 €	35 €	0 €	1,71%
20131	CREDIT AGRICOLE	18/12/2013	10/12/2028	3 722 €	240 €	180 €	3,85%
20152	SFIL	01/05/2015	01/05/2040	151 029 €	100 686 €	94 393 €	3,50%
20155	SFIL	01/09/2015	01/09/2040	756 028 €	63 659 €	59 617 €	3,53%
20158	SFIL	01/03/2016	01/03/2040	12 428 €	1 047 €	979 €	3,47%
20211	SFIL	01/08/2021	01/06/2046	29 373 €	2 457 €	2 343 €	0,52%
20201	ARKEA BANQUE	01/04/2020	01/12/2036	0 €	0 €		0,00%
				1 695 316 €	271 775 €	256 898 €	

Le syndicat a également dépensé 11 K€ au titre des cotisations réglées pour les garanties financières du site de Saint-Fromond.

Chapitre 68 – dotations aux provisions - CFU 2025 : 1 755 K€

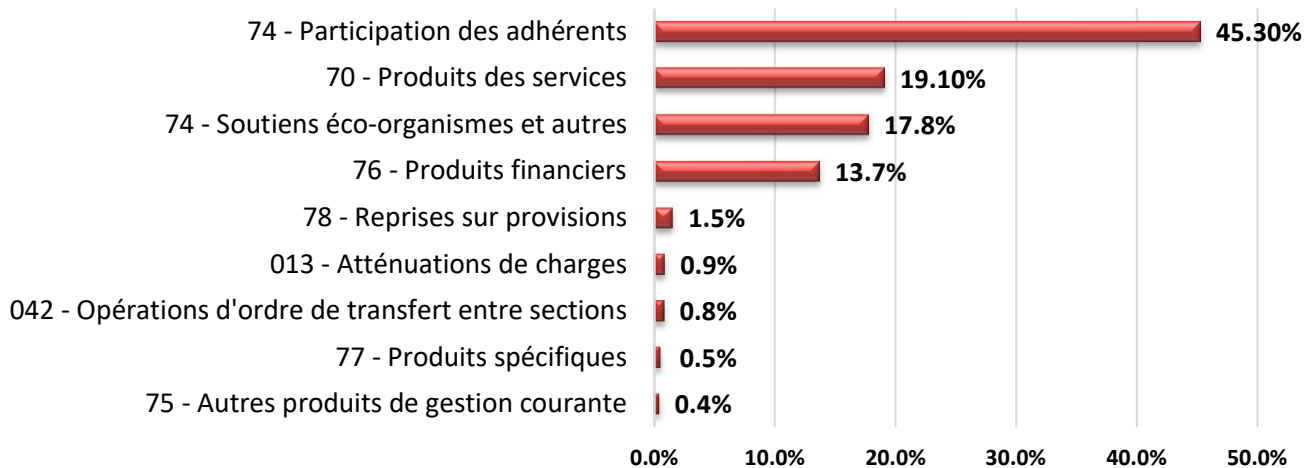
Libellé	Délibération	Montant
Plan de provisionnement des IRA	2021-28 du 15/10/2021	1 750 000 €
Provision pour dépréciation des comptes de redevables		5 000 €
		1 755 000 €

Chapitre 042 – opérations d'ordre - CFU 2025 : 3 605 K€

Les opérations d'ordre concernent :

- Les amortissements des immobilisations **1 863 K€**
- Les opérations de cessions **67 K€**
- Une dotation de charge financière (part des IRA recapitalisée) **1 674 K€**

1.3 Recettes de fonctionnement par chapitre

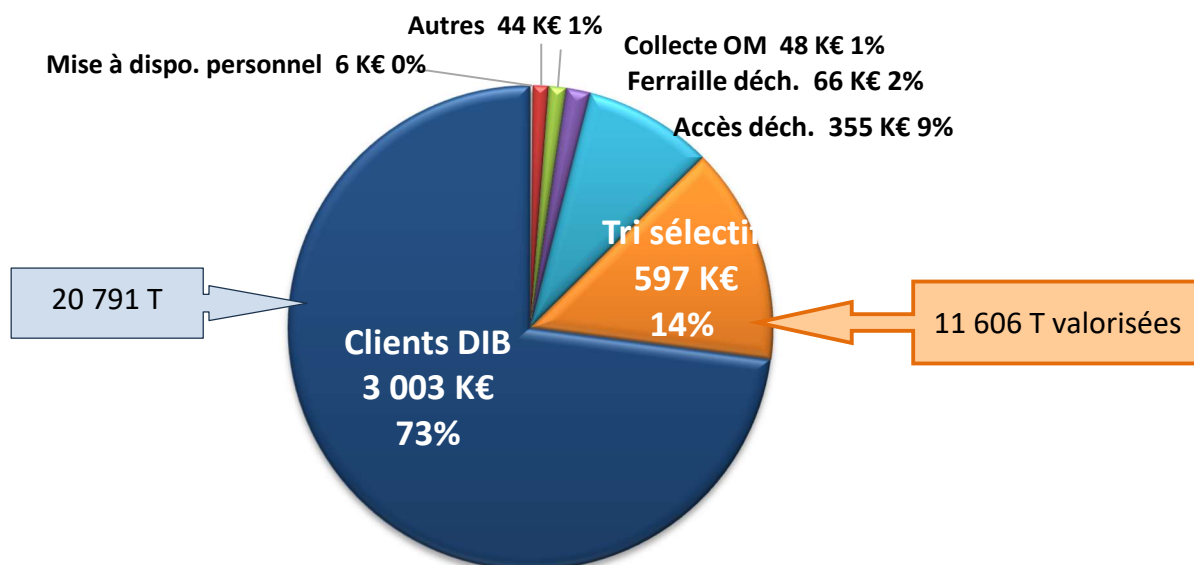


Chapitre 74 – participation des adhérents - CFU 2025 : 9 767 K€

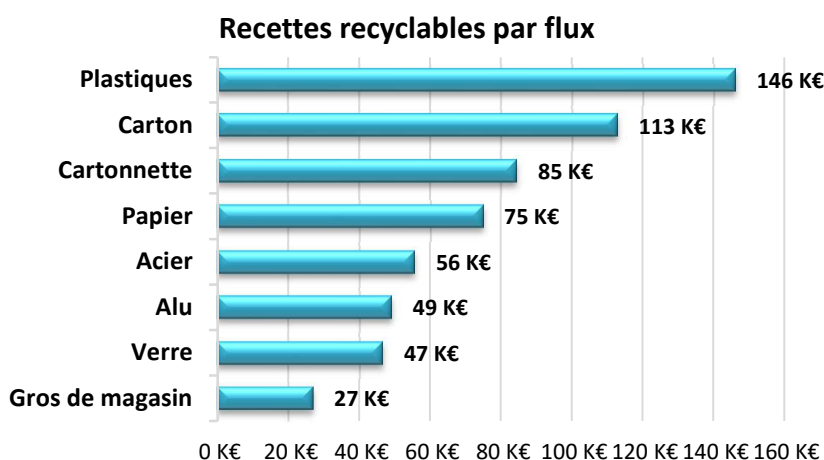
		Clé de répartition	Dépenses nettes	
Compétences obligatoires	Charges de structures générales	117 361 habitants	856 735 €	7.3 €/hab
	Charges financières	117 361 habitants	2 086 605 €	17,8 €/hab
Compétences obligatoires	Traitement des ordures ménagères	14 885 T	2 738 803 €	184 €/T
	Traitement des biodéchets	118 T	7 788 €	66 €/T
	Traitement du tri sélectif	8 336 T	416 800 €	50 €/T
	Collecte des colonnes d'apport volontaire	806 T	149 977 €	186€/T
	Collecte et traitement du verre	5 290 T	26 450 €	5 €/T
Compétences optionnelles	Gestion des déchèteries	36 588 T	3 000 216 €	82 €/T
		4 849 T encombrants	TGAP 315 185 €	65 €/T
	Gestion des quais de transfert de déchets	Quai Villedieu 1 400 T	25 200 €	18 €/T
Quai Cavigny 6 837T		143 577 €	21 €/T	
Participation globale des adhérents 2025			9 767 337 €	

Par adhérent	Participation 2025
Saint-Lô Agglo	6 583 K€
Villedieu Intercom	1 263 K€
CC Baie du cotentin	1 376 K€
Côte Ouest Centre Manche	288 K€
Coutances Mer et Bocage	257 K€
	9 767 K€

Chapitre 70 – produits des services - CFU 2025 : 4 119 K€



Les recettes constatées sont nettement supérieures aux recettes inscrites au budget prévisionnel. Les apports de DIB ont été revus à la hausse en cours d'année (initialement 15 760 T prévues). Les prix de reprise des recyclables, bien qu'en diminution par rapport à 2024, ont tout de même généré des recettes supplémentaires dans la mesure où le budget a été construit, par principe de prudence, sur des tarifs plancher.



Chapitre 76 – produits financiers - CFU 2025 : 2 959 K€

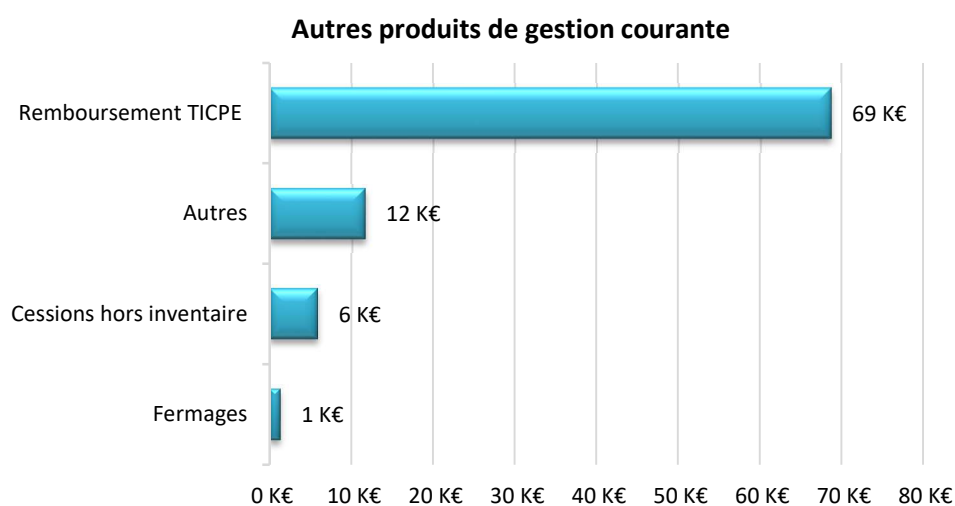
L'Etat a versé 2 959 K€ dans le cadre du fonds de soutien dédié au financement d'une partie des IRA dues lors de la désensibilisation des emprunts toxiques. Le montant total de l'aide est de 41 M d'€ étalé sur 14 ans. Le versement de l'aide prendra fin au 31/12/2028.

Années	Montants perçus	Reste à percevoir
2015 - 2024	29 591 K€	11 836 K€
2025	2 959 K€	8 877 K€

Chapitre 74 – soutien des éco-organismes et autres - CFU 2025 : 3 835 K€

	Filière	Montant
CITEO – solde 2024	Alu, acier, verre, carton, plastiques	550 K€
CITEO – estimé 2025	Alu, acier, verre, carton, plastiques	2 872 K€
CITEO – soutien 2024	Papier	168 K€
CITEO – soutien ponctuel	Campagne caractérisation OMR 2024	7 K €
ECOMAISON – estimé 2025	Mobilier	113 K€
ECOSYSTEM – soutien 2025	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	102 K€
ECODDS – soutien 2024	Déchets diffus spécifiques	15 K€
ECOTLC – soutien 2024	Textile	6 K€
ECOLOGIC – soutien 2023	Articles de sport	2 K €
COREPILE – soutien 2024	Piles et accumulateurs portables	1 K €
		3 835 K€

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante - CFU 2025 : 87 K€



2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	BP 2025 + DM	CFU 2025	Ecart CFU 2025 / BP 2025
DEPENSES			
1641 - Remboursement d'emprunts	2 864 875 €	2 864 875 €	0 €
20 à 23 - Dépenses d'équipement	6 009 098 €	4 260 000 €	-1 749 098 €
20 à 23 - Restes à réaliser 2025	194 223 €		-194 223 €
275 - Dépôts et cautionnements	81 435 €	81 435 €	-0 €
Dépenses réelles d'investissement	9 149 630 €	7 206 310 €	-1 943 321 €
040 / 13 - Subventions d'investissement	174 123 €	174 123 €	0 €
Opérations d'ordre	174 123 €	174 123 €	0 €
041 / Opérations patrimoniales	144 684 €		-144 684 €
TOTAL Dépenses d'investissement	9 468 437 €	7 380 432 €	-2 088 004 €

RECETTES			
024 - Produits des cessions	71 340 €		-71 340 €
10222 - FCTVA	64 319 €	71 050 €	6 731 €
20 à 23 - Dépenses d'équipement		7 109 €	7 109 €
Recettes réelles d'investissement	135 659 €	78 159 €	-57 500 €
040 / 28 - Amortissements des immobilisations	1 947 260 €	1 863 554 €	-83 706 €
040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 483 €	1 674 483 €	0 €
040 / 192 - Plus-values de cessions		51 535 €	51 535 €
040 / 21 - Immobilisations corporelles		15 581 €	15 581 €
Opérations d'ordre	3 621 743 €	3 605 153 €	-16 590 €
041 / Opérations patrimoniales	144 684 €		-144 684 €
TOTAL Recettes d'investissement	3 902 086 €	3 683 312 €	-218 774 €

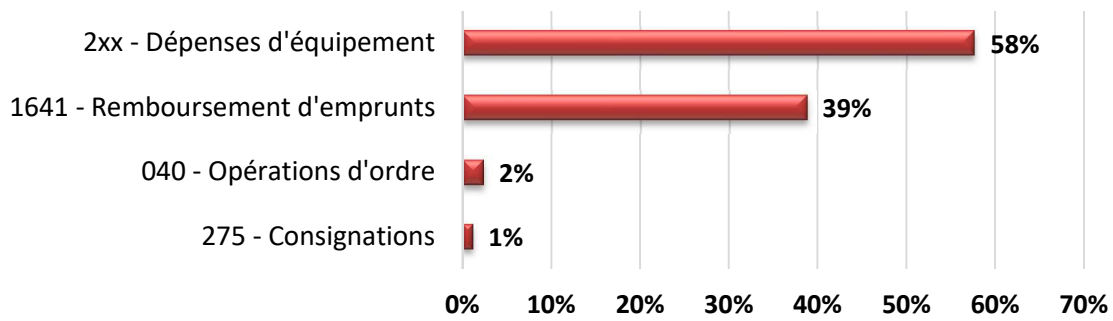
Résultat section d'investissement	-5 566 351 €	-3 697 120 €	1 869 231 €
--	---------------------	---------------------	--------------------

001 - Résultat d'investissement reporté - début d'exercice	1 904 149 €	1 904 149 €
Résultat de la section d'investissement	-5 566 351 €	-3 697 120 €
021 / Virement de la section de fonctionnement	3 662 202 €	1 792 971 €
001 - Résultat d'investissement reporté - fin d'exercice	0 €	0 €
20 à 23 - Restes à réaliser 2025		493 295 €

L'exercice 2025 se clôture par un déficit de la section d'investissement de 3 697 120 €. L'excédent reporté d'un montant de 1 904 149 € réduit le déficit à la somme de 1 792 971 €. Un virement de la section de fonctionnement de 1 792 971 € est nécessaire pour permettre un résultat nul de la section d'investissement.

Le montant des restes à réaliser 2025 s'élève à 493 295 €.

2.1 Dépenses d'investissement par chapitre

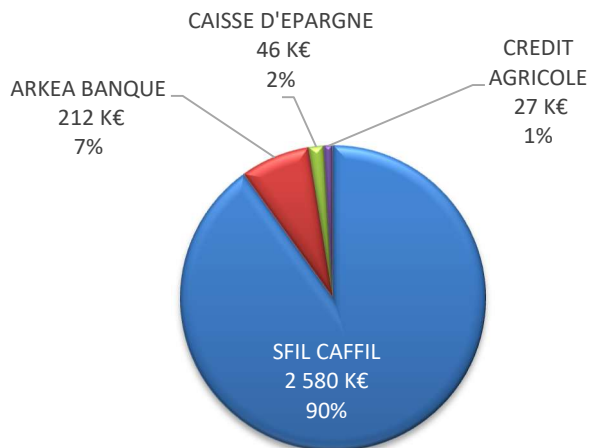


Chapitre 16 – remboursement d'emprunt - CFU 2025 : 2 865 K€

Le syndicat a 11 produits répartis auprès de 4 établissements prêteurs.

Référence	Prêteur	Capital remboursé
20101	CAISSE D'EPARGNE	46 333 €
t20131	CREDIT AGRICOLE	26 667 €
20201	ARKEA BANQUE	211 765 €
20074	SFIL CAFFIL	120 000 €
20151 ex 20053	SFIL CAFFIL	112 615 €
20157 ex 20075	SFIL CAFFIL	120 000 €
20154 ex 20076	SFIL CAFFIL	300 000 €
20152	SFIL CAFFIL	266 000 €
20158	SFIL CAFFIL	23 750 €
20155	SFIL CAFFIL	1 374 000 €
20211	SFIL CAFFIL	263 745 €
		2 864 875 €

L'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne a pris fin au 15 décembre 2025.



Dépenses d'équipement - CFU 2025 : 4 260K€

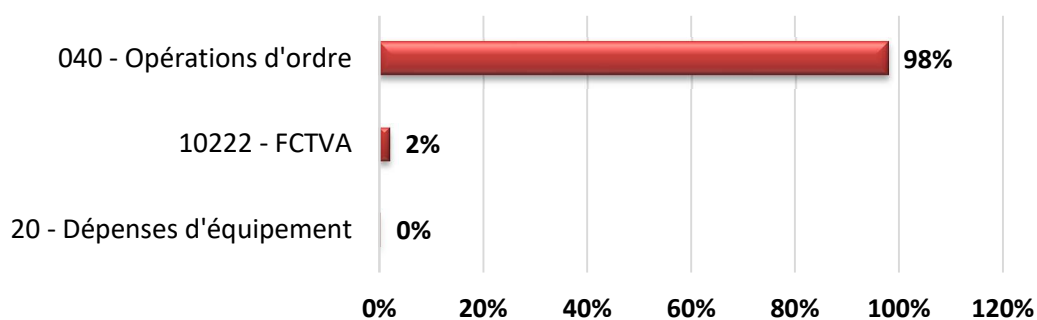
Le budget prévoyait des dépenses d'équipement à hauteur de 6 203 K€ pour 2025 alors qu'il a été réalisé 4 260 K€. L'écart s'explique principalement par un coût de travaux moins onéreux pour l'aménagement des casiers de la zone 5 de l'ISDND de Saint-Fromond, et par un décalage sur 2026 de la fin des travaux (3 564 K€ prévus contre 2 512 K€ réalisés).

Dépenses		Montants
Déchèteries	Construction de la nouvelle déchèterie de Saint Lô : maîtrise d'œuvre et études	107 K€
	Travaux de modernisation des 10 autres déchèteries	957 K€
	Acquisition de conteneurs pour déchets électriques	9 K€
	Remise en état quai gravats déchèterie Condé	6 K€
ISDND de Saint-Fromond	Aménagement de la zone 5 et construction de casiers	2 512 K€
	Finalisation de l'unité de traitement des lixiviats	17 K€
	Réseau assainissement	3 K€
	Pose de drains	13 K€
	Régularisation diverses	7 K€
Logistique	Chariot élévateur	30 K€
	Porte engins	7 K€
	Véhicule utilitaire	15 K€
	Convertisseur Clayton	5 K€
	Graissage manitou	5 K€
	Benne compactrice déchèterie de Carentan	37 K€
	Bennes	103 K€
	Bâches pour bennes cartons	8 K€
	Verrin fosse atelier	8 K€
	Conteneurs d'apports volontaires x 28	28 K€
Bâtiments	Remise en état du bâtiment administratif	12 K€
	Machine à laver	1 K€
Unité méthanisation / plateforme compostage	Travaux de déconstruction + maîtrise d'œuvre et études	342 K€
	Mise en place d'une plateforme de compostage	5 K€
Services administratifs	Mobilier	1 K€
	Installation d'une fontaine à eau	1 K€
	Remplacement de PC	3 K€
	Destructeur de documents	1 K€
	Barnum acier pour la communication	1 K€
	Remplacement du logiciel RH	11 K€
	Serveur informatique pour automatisation des déchèteries de Condé et Carentan	4 K€
	Caméra	1 K€
Total général		4 260 K €

Restes à réaliser : CFU 2025 : 493 K€

Dépense	Montant en K€
Remplacement du logiciel RH	6 k€
Citerne incendie pour pompier ISDND	4 K€
Création d'une haie à Saint Fromond	29 K€
Caméra sur quai de déchargement ISDND de Saint Fromond	5 K€
Bennes	69 K€
Conteneurs d'apports volontaires x 100	177 K€
Mise en place d'une plateforme de compostage	48 K€
Travaux de déconstruction de l'unité de méthanisation	154 K€
Haie de noisetiers à la déchèterie de Villedieu	1 K€
	493 K€

2.2 Recettes d'investissement par chapitre



II – LE BUDGET PRIMITIF 2026

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Perspectives 2026

Adhésion de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour la totalité de son territoire

Au 1^{er} Janvier 2026, le territoire de Sainte-Mère-Eglise adhère au Point Fort Environnement pour l'ensemble des compétences, obligatoires et optionnelles avec la reprise de la gestion de la déchèterie de Carquebut. Cela représente + 9 058 habitants et + 6 000 T de déchets à traiter. Le montant de la participation de l'EPCI augmente « mécaniquement » de 842 482 €, au vu de la population et des tonnages supplémentaires à traiter. Le syndicat reprend à sa charge les marchés de prestations en cours jusqu'à leur extinction fin 2026. La Baie du Cotentin cèdera également au syndicat les parts sociales détenues dans le capital de la SPL Normantri.

Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Les adhérents sont redevables de la TGAP au titre de chaque tonne enfouie. Sont concernées les tonnes d'ordures ménagères ainsi que les tonnes d'encombrants provenant des déchèteries. Cette taxe s'est élevée à 65 €/T en 2025, elle passe à 69 €/T à compter du 1^{er} mars 2026.

Début du marché de quasi régie avec la SPL Normantri

A compter du 19 janvier 2026, les emballages sont désormais traités via le marché de quasi régie avec la SPL Normantri. Le marché prend en charge le transport des emballages depuis les quais de transfert, les caractérisations, le tri et la vente des produits valorisables, ainsi que le traitement des refus de tri.

Poursuite et fin du déstockage du compost restant dans le hall de maturation

Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de compostage des déchets verts et biodéchets sur le site de Cavigny, une partie du bâtiment de la méthanisation a été démantelé en 2025. Le compost, toujours présent dans le hall depuis la chute d'un mur en octobre 2019, a commencé à être transféré en 2025 à l'ISDND de Saint Fromond. Le reste du compost présent sera transféré vers l'ISDND en 2026. Le coût lié au traitement du compost est entièrement compensé par une reprise de provision.

Prudence sur les cours de reprise des matières recyclables

Au vu des fluctuations incertaines des cours des matériaux, le budget 2026 est construit en tenant compte des prix planchers pour calculer les recettes de recyclables.

Les soutiens des éco-organismes : reflets des performances de tri

Le budget 2026 s'appuie sur des recettes des éco-organismes constantes qui tiennent compte des bonnes performances du territoire en matière de recyclage des emballages. Le partenariat conclu avec l'entreprise ENCORE permet d'obtenir un soutien sur les tonnages papier collectés par ENCORE sur le territoire du Point Fort Environnement. En contrepartie, 70 % du soutien perçu par CITEO est reversé à ENCORE.

Les charges de personnel

En continuité avec l'année écoulée, les taux de cotisations maladie et retraite continuent d'augmenter, respectivement + 1 point et + 3 points. Avec la reprise de la déchèterie de Carquebut, deux postes de gardiens de déchèteries sont intégrés au budget 2026. Un renfort gardien est également prévu sur la déchèterie de Saint Lô pendant la période des travaux. Un poste d'assistant de prévention est également créé à compter du mois de mars afin d'amplifier les actions en faveur de la réduction des déchets et de la qualité du tri.

Accroissement du montant total de la participation des adhérents

L'accroissement global de la participation des EPCI en 2026 (+ 1 007 K€), provient essentiellement de la CC de la Baie du Cotentin (+ 890 K€), qui adhère à 100 % au Point Fort Environnement au 01/01/2026, et ce pour toutes les compétences. Les autres accroissements des participations sont dus à l'augmentation de la TGAP de 4 €/t, à de moindres performances en quantité de déchets et à des coûts de traitement plus importants.

Traitement des déchets ultimes à l'horizon 2031

Le syndicat poursuit la réflexion entamée en 2025 sur le traitement des déchets ultimes à l'horizon 2031 avec le projet ValEDOM (Valorisation Énergétique des Déchets d'une partie de l'Orne et de la Manche). Parallèlement, en vue des réflexions à mener, la réalisation d'une étude sur la prospective du syndicat après la fermeture de l'ISDND de Saint Fromond est prévue au budget.

 FONCTIONNEMENT	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP 2026 / CFU 2025
DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	7 636 062 €	9 323 599 €	1 687 537 €
012 - Charges de personnel	3 617 809 €	3 757 000 €	139 191 €
014 - Atténuation de produits	0 €	244 463 €	244 463 €
65 - Autres charges de gestion courante	415 293 €	414 280 €	-1 013 €
66 - Charges financières	1 691 766 €	1 600 956 €	-90 810 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	500 €	500 €
68 - Dotations aux provisions	1 755 000 €	1 755 000 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	15 115 930 €	17 095 798 €	1 979 868 €
042 / 6761 - Différences sur réalisation	51 535 €		-51 535 €
042 / 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	15 581 €		-15 581 €
042 / 6811 - Dotations aux amortissements	1 863 554 €	2 128 379 €	265 201 €
042 / 6862 - Dotations aux charges financières	1 674 483 €	1 674 483 €	0 €
Opérations d'ordre	3 605 153 €	3 803 238 €	198 085 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	18 721 082 €	20 898 660 €	2 177 578 €

RECETTES			
013 - Atténuation de charges	186 166 €	45 000 €	-141 166 €
70 - Produits des services	4 119 239 €	3 374 424 €	-744 815 €
74 - Participations des communes	9 767 337 €	10 726 740 €	959 404 €
74 - Participations autres organismes	3 834 898 €	3 361 974 €	-472 924 €
75 - Autres produits de gestion courante	87 489 €	24 900 €	-62 589 €
76 - Produits financiers	2 959 146 €	2 959 112 €	-34 €
77 - Produits exceptionnels	110 311 €	0 €	-110 311 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions	324 724 €	240 660 €	-84 064 €
Recettes réelles de fonctionnement	21 389 309 €	20 732 811 €	-656 498 €
042 / 777 - Quote-part des subventions	174 123 €	166 226 €	-7 897 €
Opérations d'ordre	174 123 €	166 226 €	-7 897 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	21 563 431 €	20 899 036 €	-664 395 €

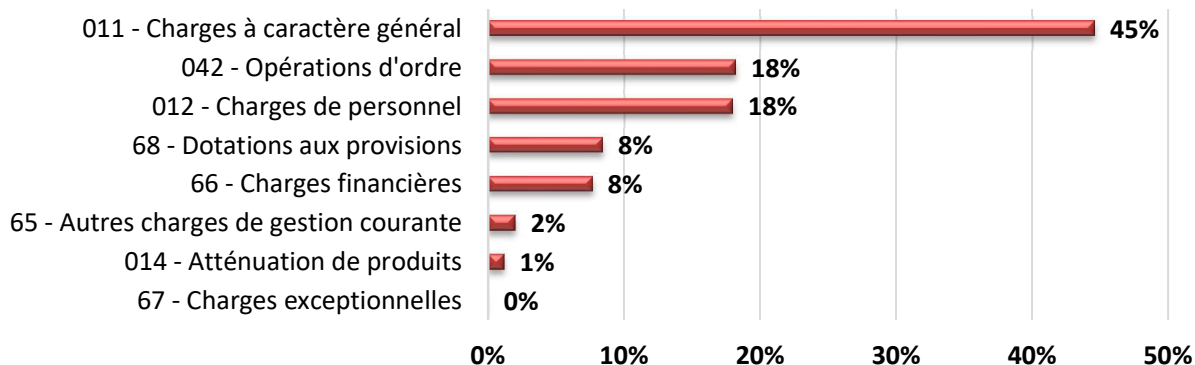
Résultat section de fonctionnement	2 842 349 €	376 €	-2 841 973 €
---	--------------------	--------------	---------------------

002 - Résultat de fonctionnement reporté - début d'exercice	6 369 923 €	7 419 301 €
Résultat de la section de fonctionnement	2 842 349 €	376 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 792 971 €	5 876 664 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté - fin d'exercice	7 419 301 €	1 543 013 €

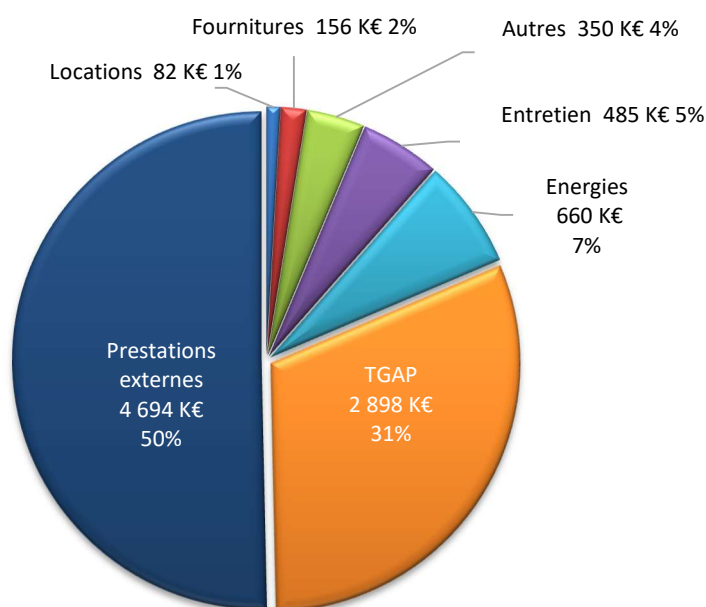
La section de fonctionnement est équilibrée avec un résultat prévisionnel positif de 376 €. Le résultat reporté en début d'exercice d'un montant de 7 419 301 € permettra à la section de fonctionnement d'abonder la section d'investissement à hauteur de 5 876 664 €.

Le nouvel excédent reporté serait donc de 1 543 013 €.

1.2 Dépenses de fonctionnement par chapitre



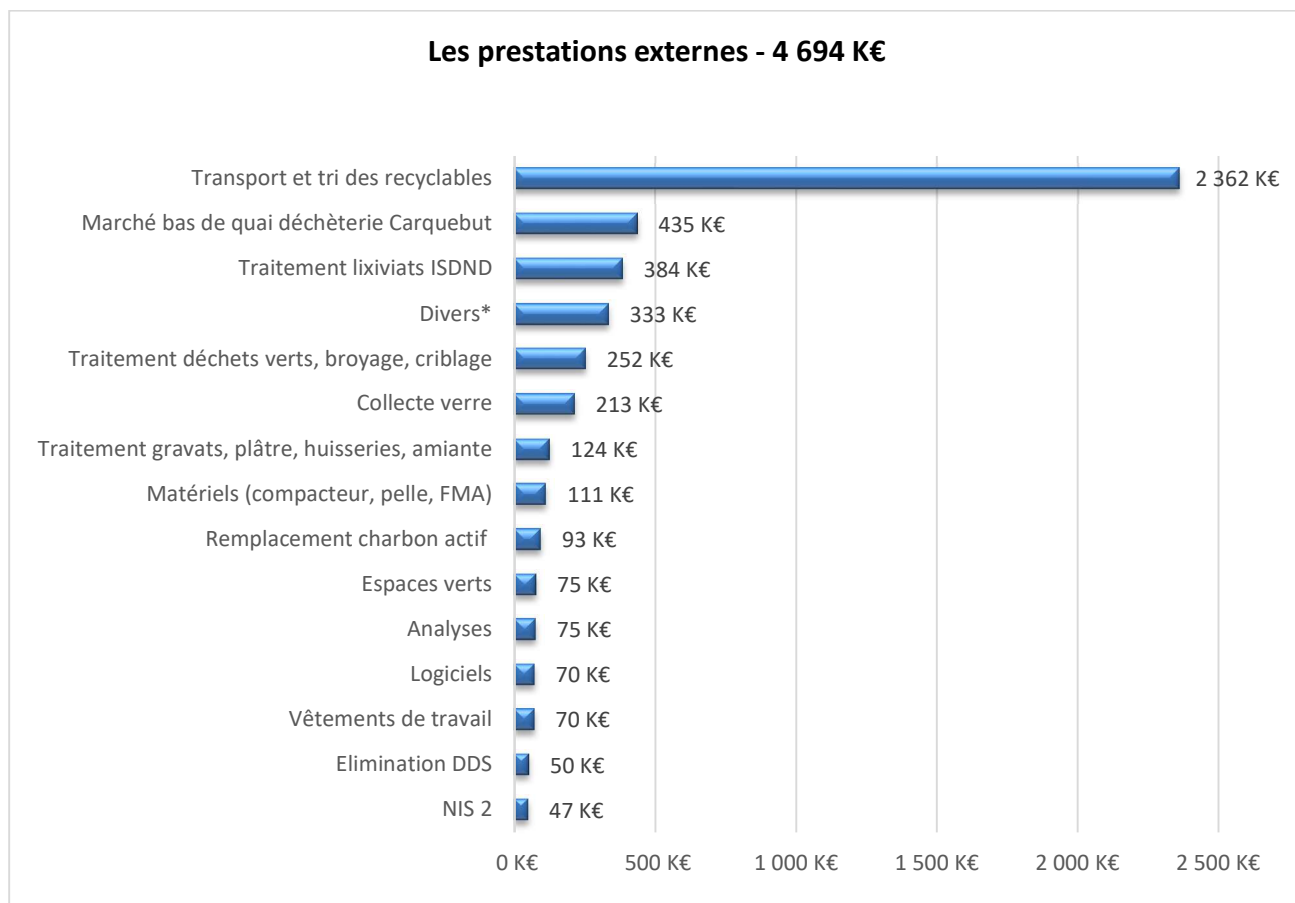
Chapitre 011 – charges à caractère général - BP 2026 : 9 323 599 K€



Le montant de TGAP est calculé à partir du tarif 2026 défini par l'Etat, soit 69 € par tonne enfouie. Le syndicat prévoit de traiter les tonnages suivants qui seront soumis à la TGAP :

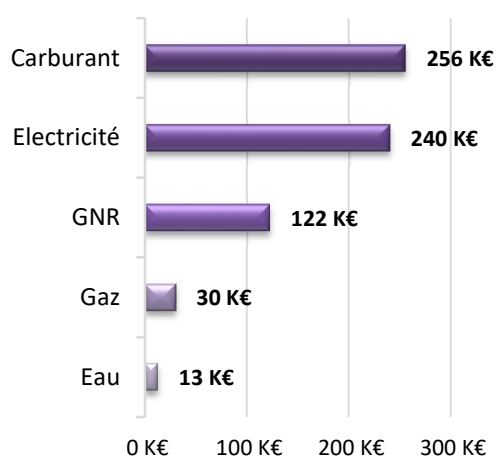
- 16 306 T d'ordures ménagères des adhérents
- 6 215 T d'encombrants
- 1 743 T de compost déclassé
- 17 736 T de DIB

Les prestations externes - 4 694 K€

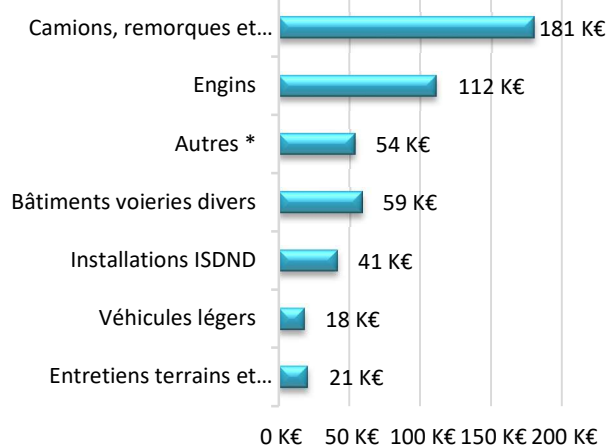


* Divers : maintenance et prestations informatiques, opérations de broyage des déchets verts en déchèteries, broyage du bois, étalonnage des débitmètres, contrôles règlementaires, vidange débourbeurs déshuileurs, traitement des biodéchets, assistance mise en place de la plateforme de compostage...

Les énergies 660 K€

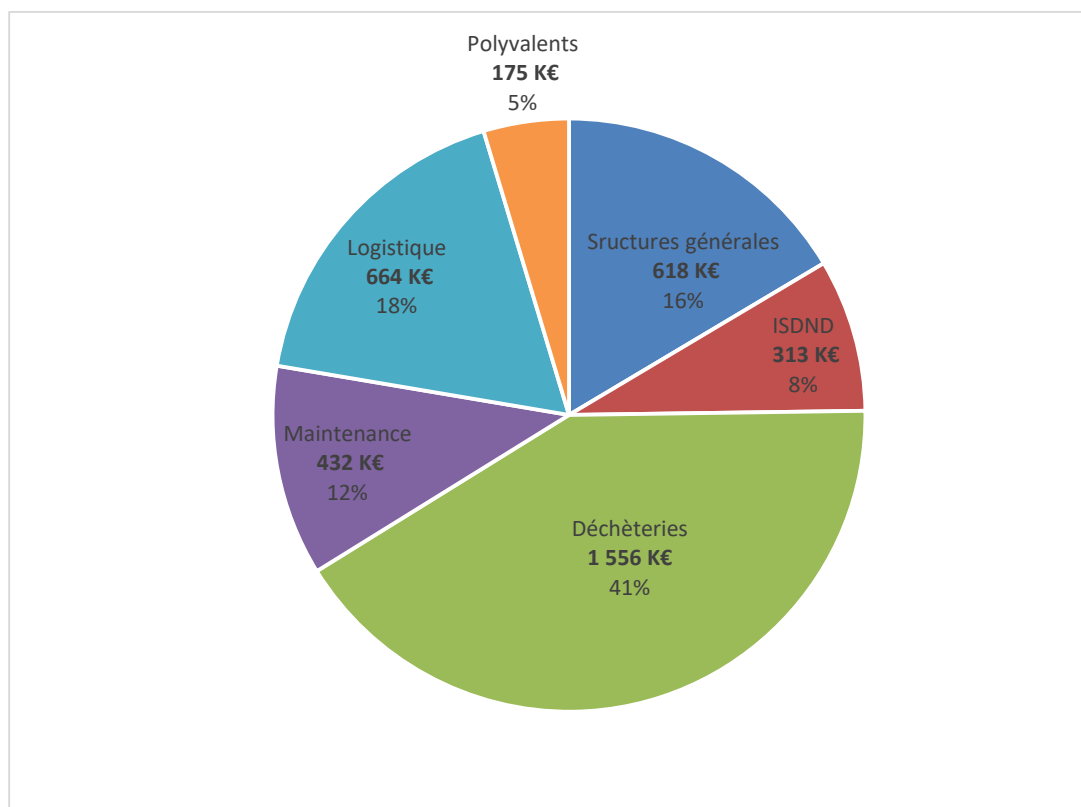


L'entretien - 485 K€



* autres : entretien des gardes corps en déchèteries, de la presse à balles et des matériels et équipements de la plateforme de compostage

Chapitre 012 – charges de personnel - BP 2026 : 3 757 K€



Le budget 2026 compte deux postes de gardiens supplémentaires pour le fonctionnement de la déchèterie de Carquebut. Un troisième poste de gardien est également budgété pour renforcer l'équipe de Saint Lô le temps des travaux.

Un poste d'animateur prévention des déchets est prévu à compter du mois de mars.

Chapitre 014 – Atténuation de produits - BP 2026 : 244 K€

Le syndicat va percevoir le soutien CITEO du tonnage papier collecté par ENCORE. 70 % du soutien perçu sera reversé à l'entreprise ENCORE.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante – BP 2025 : 414 K€

Les autres charges de gestion courante concernent notamment les indemnités versées pour les nuisances occasionnées par les installations, les indemnités de stockage d'argile, les indemnités des élus ainsi que les indemnités versées pour le stockage des gravats.

Chapitre 66 – charges financières – BP 2026 : 1 601 K€

L'essentiel concerne les intérêts payés sur la période et les ICNE, selon le détail suivant :

Référence	Prêteur	Date de départ	Intérêts payés sur la période	ICNE 2025	ICNE 2026	Taux	Date d'échéance
20151	SFIL	01/05/2007	67 937 €	45 291 €	42 627 €	3,50%	01/05/2042
20157	SFIL	25/06/2009	139 844 €	11 625 €	11 278 €	3,47%	01/06/2059
20074	SFIL	01/12/2009	144 611 €	12 025 €	11 655 €	3,70%	01/06/2058
20154	SFIL	31/05/2010	366 392 €	30 446 €	29 564 €	3,53%	01/06/2060
20131	CREDIT AGRICOLE	18/12/2013	2 695 €	180 €	120 €	3,85%	10/12/2028
20152	SFIL	01/05/2015	141 590 €	94 393 €	88 100 €	3,50%	01/05/2040
20155	SFIL	01/09/2015	706 852 €	59 617 €	55 575 €	3,53%	01/09/2040
20158	SFIL	01/03/2016	11 593 €	979 €	910 €	3,47%	01/03/2040
20201	ARKEA BANQUE	01/04/2020	0 €	0 €	0 €	0,00%	01/12/2036
20211	SFIL	01/08/2021	27 983 €	2 343 €	2 229 €	0,52%	01/06/2046
			1 609 496 €	256 898 €	242 057 €		
			1 594 655 €				

Les garanties financières sont prévues pour le site de Saint-Fromond pour 6 K€.

Chapitre 68 – dotations aux provisions – BP 2026 : 1 755 K€

Une provision de 1 750 K€ est prévue pour abonder le plan de provisionnement des IRA.

Année	Provision annuelle	Provision cumulée
2019	146 215 €	146 215 €
2020	292 430 €	438 645 €
2021	1 750 000 €	2 188 645 €
2022	1 750 000 €	3 938 645 €
2023	1 750 000 €	5 688 645 €
2024	1 750 000 €	7 438 645 €
2025	1 750 000 €	9 188 645 €
2026	1 750 000 €	10 938 645 €

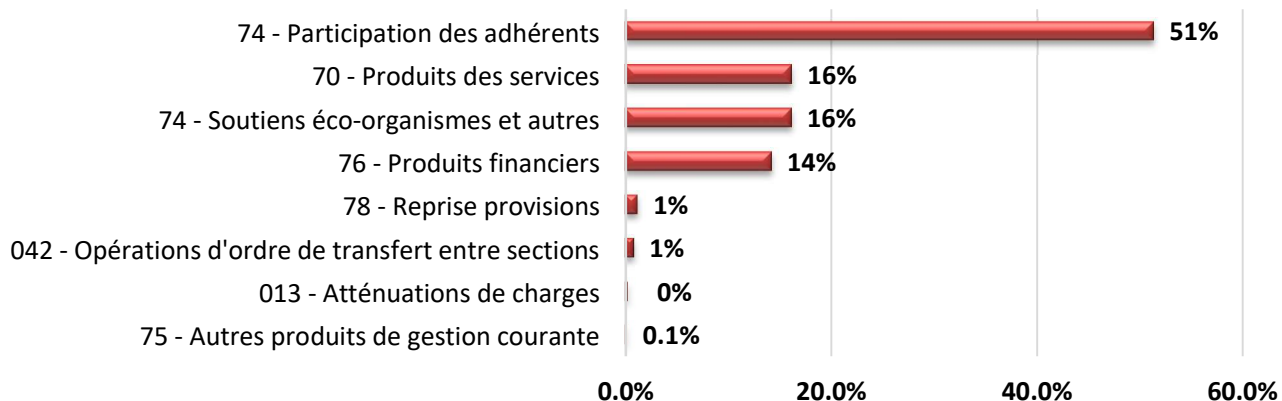
Il est prévu 5 K€ également pour d'éventuelles dépréciations d'actifs circulants.

Chapitre 042 – opérations d'ordre – BP 2026 : 3 803 K€

Elles concernent :

- les amortissements des immobilisations **2 129 K€**
- une dotation de charge financière (part des IRA recapitalisée) **1 674 K€**

1.3 Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 74 – participation des adhérents – BP 2026 : 10 727K€

Les dépenses nettes sont ventilées selon la clé de répartition ci-dessous :

		Clé de répartition	Dépenses nettes	
Compétences obligatoires	Charges de structures générales	126 872 habitants	976 914 €	7.70 € /hab
	Charges financières	117 914 habitants	2 086 605 €	17.7 € /hab
Compétences obligatoires	Traitement des ordures ménagères	16 111 T	3 173 867 €	197 €/T
	Traitement des biodéchets	139 T	9 174 €	66 €/T
	Traitement du tri sélectif	9 686 T	532 730 €	55 €/T
	Collecte des colonnes d'apport volontaire	865 T	169 540 €	196 €/T
	Collecte et traitement du verre	5 829 T	34 974 €	6 €/T
Compétences optionnelles	Gestion des déchèteries	35 085 T	3 122 565 €	89 €/T
		5 639 T encombrants	TGAP 389 091 €	69 € /T
	Gestion des quais de transfert de déchets	Quai Villedieu 1 420 T	26 980 €	19 €/T
		Quai Cavigny 8 172 T	204 300 €	25 €/T
Participation globale des adhérents 2026			10 726 740 €	

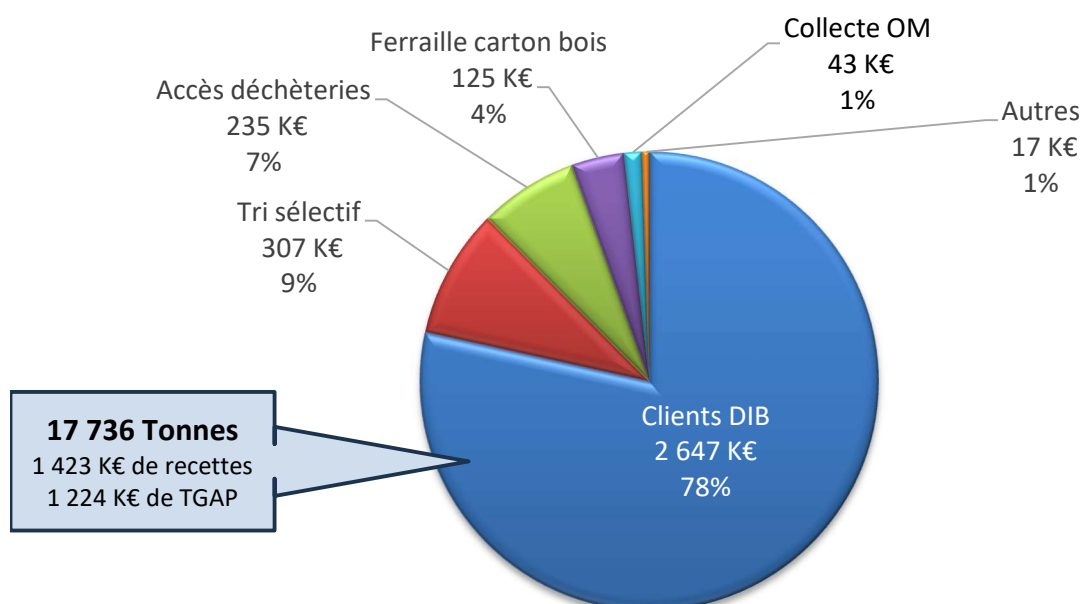
A noter que les charges financières sont réparties par rapport à la population « historique », c'est-à-dire hors territoire de Sainte Mère Eglise.

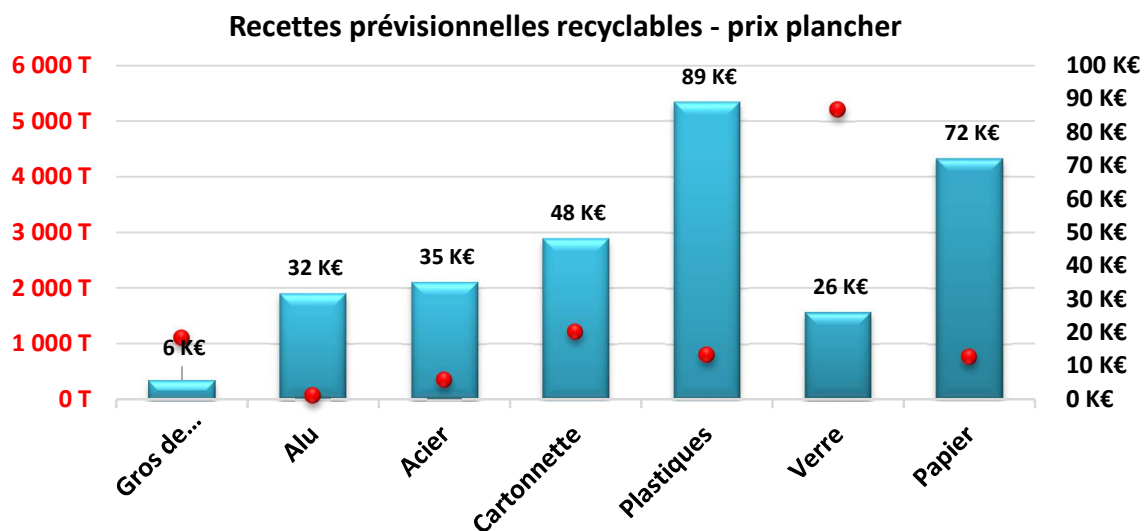
Ratios participation 2025 par adhérent		Ordures ménagères	Déchèteries	Dont encombrants	Tri sélectif (emballages et papier)	Verre
Saint-Lô Agglo	76 800 hab	118 kg/hab	299 kg/hab	41 kg/hab	78 kg/hab	43 kg/hab
Baie du Cotentin	22 942 hab	189 kg/hab	311 kg/hab	44 kg/hab	81 kg/hab	48 kg/hab
Villedieu Intercom	15 779 hab	90 kg/hab	314 kg/hab	92 kg/hab	66 kg/hab	54 kg/hab
Coutances mer et bocage	5 719 hab	88 kg/hab			55 kg/hab	44 kg/hab
Côte Ouest centre Manche	5 632 hab	143 kg/hab			81 kg/hab	56 kg/hab
	126 872 hab	16 106 T	35 085 T	5 639 T	9 684 T	5 828 T

Par adhérent	Participation 2022	Participation 2023	Participation 2024	Participation 2025	Participation 2026	Ecart 2026 vs 2025		Ecart 2026 vs 2022	
Saint-Lô agglo	6 907 K€	6 724 K€	6 690 K€	6 583 414 €	6 596 592 €	13 178 €	0.2%	-310 408 €	-4.5%
CC Baie du cotentin	1 352 K€	1 441 K€	1 434 K€	1 375 794 €	2 218 276 €	842 482 €	61.2%	866 276 €	64.1%
Villedieu Intercom	1 242 K€	1 332 K€	1 264 K€	1 262 548 €	1 310 815 €	48 267 €	3.8%	68 815 €	5.5%
Coutances Mer et Bocage	464 K€	356 K€	335 K€	257 224 €	267 097 €	9 873 €	3.8%	-196 903 €	-42.4%
Côte Ouest Centre Manche	478 K€	312 K€	336 K€	288 357 €	333 961 €	45 604 €	15.8%	-144 039 €	-30.1%
	10 443 K€	10 164 K€	10 059 K€	9 767 337 €	10 726 740 €	959 404 €			

Les évolutions de la participation entre 2022 et 2026 tiennent compte de la nouvelle clé de répartition mise en place en 2023, de l'extension des consignes de tri et de la reprise de compétence de la collecte en porte à porte par les EPCI entre 2022 et 2025, ainsi que de la reprise de compétence « déchèteries » pour Coutances Mer et Bocage et Côte Ouest Centre Manche en 2023. L'accroissement global de la participation des EPCI en 2026 (+ 959 K€), provient essentiellement de la CC de la Baie du cotentin (+ 842 K€), qui adhère à 100 % au Point Fort Environnement au 01/01/2026, et ce pour toutes les compétences. Les autres accroissements des participations sont dus à l'augmentation de la TGAP de 4 €/t, à de moindres performances en quantité de déchets et à des coûts de traitement plus importants.

Chapitre 70 – produits des services – BP 2026 : 3 374 K€



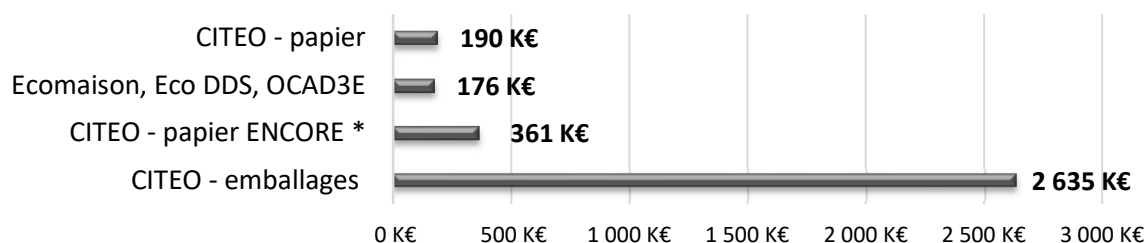


Chapitre 76 – produits financiers - BP 2026 : 2 959 K€

L'Etat versera 2 959 K€ dans le cadre du fonds de soutien dédié au financement d'une partie des IRA dues lors de la désensibilisation des emprunts toxiques. Le montant total de l'aide est de 41 M d'€ étalé sur 14 ans. Le versement de l'aide prendra fin au 31/12/2028.

Année	Fonds de soutien	Fonds de soutien cumulé	Fonds de soutien restant à percevoir
2026	2 959 K€	35 509 K€	5 918 K€

Chapitre 74 – soutien des éco-organismes – BP 2026 : 3 362 K€



* Soit un soutien net de 116 492 € (après reversement de 70 % du soutien perçu à ENCORE).

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante – BP 2026 : 25 K€

Il s'agit principalement du remboursement de TICPE attendu pour l'année 2026.

Chapitre 78 – reprise sur provisions - BP 2026 : 241 K€

En 2021 et 2022, une provision de 542 K a été constituée, afin d'amortir les coûts de déstockage du compost restant dans le hall de maturation de l'unité de méthanisation, suite au sinistre survenu en octobre 2019.

En 2025, une reprise partielle de la provision de 542 K€ a été effectuée en compensation des 2190 T de compost déstockées et enfouies.

Il est prévu de déstocker tout le compost restant sur l'année 2026. Le solde de la provision sera repris sur l'exercice en compensation des frais (transport et enfouissement).

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Points clés de l'année 2026

La réalisation d'une nouvelle déchèterie à Saint Lô

Les travaux débuteront en mars 2026 pour une mise en service de l'équipement en fin d'année. Pendant cette période de travaux, la déchèterie de Saint-Lô fonctionnera en mode dégradé, le transport de gravats sera repris en régie et la collecte d'amiante pour les particuliers sera suspendue. L'acquisition de 4 compacteurs à déchets est prévue au budget afin d'assurer un fonctionnement optimum de la nouvelle déchèterie et de limiter les vols de matières.

La modernisation des autres déchèteries

Les travaux se poursuivront en 2026 avec l'installation d'une barrière d'accès automatique sur les déchèteries de Condé et Carentan. Il est également prévu d'équiper 4 déchèteries en vidéo-surveillance pour limiter les vols de matières.

Mise aux normes et équipements de la déchèterie de Carquebut

Avec la reprise de la gestion de la déchèterie de Carquebut au 1^{er} Janvier 2026, des travaux sont prévus afin de construire une guérite pour laquelle un permis de construire est nécessaire. Des travaux de modification de quai sont également inscrits au budget. L'acquisition de plusieurs bennes est prévue en 2026 pour équiper la déchèterie. Les bennes sont actuellement louées à un prestataire via un marché public qui prend fin au 31 décembre 2026.

Mise en place de la plateforme de compostage des déchets verts et biodéchets

Les travaux de déconstruction d'une partie de l'unité de méthanisation et d'aménagement de la plateforme de compostage vont s'achever début 2026. La plateforme de compostage permettra de traiter 7 300 T de déchets verts. Des prestations externes de broyage et de criblage auront lieu sur le site à Cavigny. Le budget prévoit l'accompagnement du syndicat pour la mise en œuvre du traitement des biodéchets via cette plateforme à l'horizon 2027. Une partie des travaux d'aménagement de la plateforme est soutenue par une subvention de l'ADEME, répartie sur 2026/2027.

Mise en service de la nouvelle zone d'exploitation à l'ISDND de Saint-Fromond

Les travaux d'aménagement des casiers se poursuivent en 2026, avec l'achèvement des travaux des casiers 1a et 1b de la zone 5 débutés en 2025, mais aussi avec la construction des casiers 1c et 1d de la zone 5. Il est également prévu la couverture du casier 5b de la zone 3 et le recouvrement du casier 1a. Des coûts de stockage de l'argile déplacé pour la construction des casiers sur une ISDI sont pris en compte dans le budget pour l'année 2026.

Ancienne décharge de Airel

Le site arrive en fin de post exploitation. Des études et le porter à connaissance auprès de la DREAL sont prévus en 2026. Des travaux auront lieu en 2027 pour le retrait des équipements.

Fin d'exploitation des ISDI de Condé sur Vire et Saint Martin de Bonfossé

En 2026 le porter à connaissance devra être réalisé, la maîtrise d'œuvre travaillera sur le cahier des charges des travaux de réhabilitation des ISDI qui seront à mener en 2027.

Mise en conformité du site de Cavigny

Afin de répondre aux attentes de la DREAL, l'acquisition d'un groupe électrogène est prévue, ainsi que l'installation de plusieurs caméras thermiques dans le centre de tri.

Pas de nouvel emprunt

Le budget d'investissement sera financé par un virement de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT	CFU 2025	BP 2026	Ecart BP 2026/ CFU 2025
DEPENSES			
1641 - Remboursement d'emprunts	2 864 875 €	2 818 541 €	-46 334 €
20 à 23 - Dépenses d'équipement	4 260 000 €	7 019 550 €	3 246 494 €
20 à 23 - Restes à réaliser 2025		493 295 €	493 295 €
261 - Titres de participation		24 096 €	24 096 €
275 - Dépôts et cautionnements	81 435 €		-81 435 €
Dépenses réelles d'investissement	7 206 310 €	10 355 482 €	3 636 117 €
040 / 13 - Subventions d'investissement	174 123 €	166 226 €	-7 897 €
Opérations d'ordre	174 123 €	166 226 €	-7 897 €
041 / Opérations patrimoniales		227 029 €	227 029 €
TOTAL Dépenses d'investissement	7 380 432 €	10 748 737 €	3 368 305 €

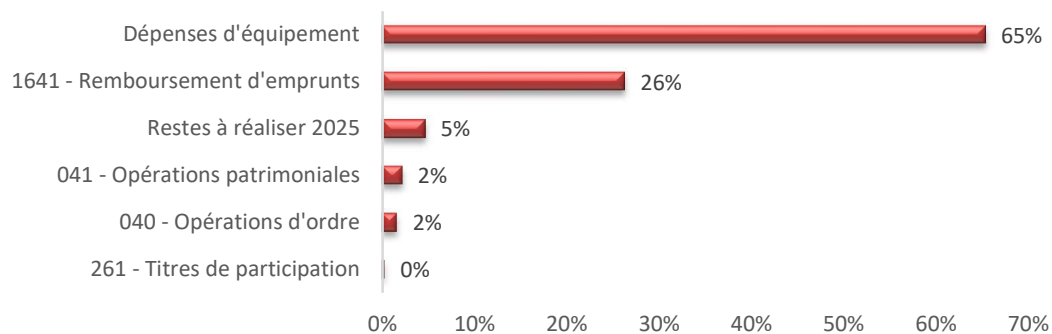
RECETTES			
024 - Produits des cessions		113 088 €	113 088 €
10222 - FCTVA	71 050 €	709 094 €	638 044 €
13 - Subventions d'investissement		20 000 €	20 000 €
20 à 23 - Dépenses d'équipement	7 109 €		-7 109 €
Recettes réelles d'investissement	78 159 €	842 182 €	764 022 €
040 / 28 - Amortissements des immobilisations	1 863 554 €	2 128 379 €	265 201 €
040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 483 €	1 674 483 €	0 €
040 / 192 - Plus-values de cessions	51 535 €		-51 535 €
040 / 21 - Immobilisations corporelles	15 581 €		-15 581 €
Opérations d'ordre	3 605 153 €	3 803 238 €	198 085 €
041 / Opérations patrimoniales		227 029 €	227 029 €
TOTAL Recettes d'investissement	3 683 312 €	4 872 073 €	1 188 761 €

Résultat section d'investissement	-3 697 120 €	-5 876 664 €	-2 179 544 €
--	---------------------	---------------------	---------------------

001 - Résultat d'investissement reporté - début d'exercice	1 904 149 €	0 €
Résultat de la section d'investissement	-3 697 120 €	-5 876 664 €
021 / Virement de la section de fonctionnement	1 792 971 €	5 876 664 €
001 - Résultat d'investissement reporté - fin d'exercice	0 €	0 €
20 à 23 - Restes à réaliser 2025	493 295 €	

Le budget 2026 prévoit un déficit d'exercice de 5 876 664 €, restes à réaliser 2025 inclus. Un virement de 5 876 664 € de la section de fonctionnement est nécessaire pour équilibrer le budget.

2.2 Dépenses d'investissement par chapitre



Chapitre 16 – remboursement d'emprunt – BP 2026 : 2 819 K€

Référence	Prêteur	Capital remboursé
20131	CREDIT AGRICOLE	26 667 €
20201	ARKEA BANQUE	211 765 €
20074	SFIL CAFFIL	120 000 €
20151 ex 20053	SFIL CAFFIL	112 615 €
20157 ex 20075	SFIL CAFFIL	120 000 €
20154 ex 20076	SFIL CAFFIL	300 000 €
20152	SFIL CAFFIL	266 000 €
20158	SFIL CAFFIL	23 750 €
20155	SFIL CAFFIL	1 374 000 €
20201	SFIL CAFFIL	263 745 €
		2 818 542 €

Dépenses d'équipement – BP 2026 : 7 020 K€

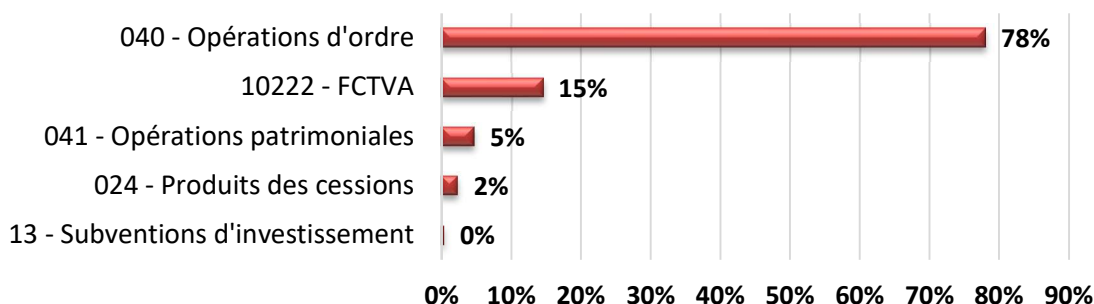
TOTAL GENERAL	7 019 550 €
Sous-total Déchèteries	2 752 535 €
Construction de la nouvelle déchèterie à Saint-Lô	2 501 434 €
Travaux de sécurisation et modernisation des 10 déchèteries	78 523 €
Vidéosurveillance dans les déchèteries de Condé, Le Dezert, Saint Clair, Tessy	30 720 €
Locaux déchets électriques pour 8 déchèteries	36 960 €
Local DMS à Saint Martin de Bonfossé	28 950 €
Réfection quais déchèteries Villedieu, Carentan et Carquebut	40 278 €
Guérite Carquebut	34 670 €
Haie Bocagère déchèterie de Pont Hébert	1 000 €

Sous-total ISDND	3 526 375 €
Construction des casiers de stockage	3 236 549 €
Optimisation process chaudières	108 270 €
Equipements et travaux divers	157 556 €
Porter à connaissance fin post exploitation + travaux Airel	24 000 €
Sous-total ISDI	69 642 €
Porter à connaissance réhabilitation + MO projet Condé, Saint Martin de Bonfossé	69 642 €
Sous-total Pôle de Cavigny	649 206 €
Réhabilitation hall de maturation / Création plateforme de compostage	130 234 €
Bennes, remorques	114 476 €
Bennes compactrices à déchets	213 581 €
Equipements et travaux divers, matériels logistique	49 745 €
Renouvellement véhicules / engins	19 500 €
Mise en sécurité risque incendie (groupe électrogène, caméras thermiques)	121 670 €
Sous-total Administration	21 792 €
Matériel informatique, logiciels ...	21 792 €

261 – Titres de participation – BP 2026 : 24 K€

Suite à l'adhésion de la Baie du Cotentin pour l'intégralité de son territoire, le syndicat rachètera les parts détenues par l'EPCI auprès de la SPL Normantri, pour leur valeur initiale de 24 096 €.

2.3 Recettes d'investissement par chapitre



Le FCTVA est basé sur le taux de 16.404 % des dépenses éligibles de l'exercice 2025.

Les opérations d'ordre concernent les amortissements des immobilisations pour un montant de 2 128 755 € et la renégociation de la dette pour 1 674 483 €.

Les opérations patrimoniales concernent le remboursement des avances versées sur les marchés de travaux pour la déchèterie de Saint Lô.

III – ANALYSE FINANCIERE ET PRINCIPAUX RATIOS

Epargne nette : elle mesure la capacité des recettes de fonctionnement à financer les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette.

	CFU 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement * (A)	21 384 191 €	20 732 811 €
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	15 115 930 €	17 095 798 €
Remboursement du capital de la dette (C)	2 864 875 €	2 818 541 €
Epargne nette (A-B-C)	3 403 386 €	818 471 €

* hors cessions d'immobilisations

Ratio de rigidité des charges structurelles : il mesure le poids des dépenses les plus rigides et difficilement compressibles (charges de personnel, charges d'intérêts, contingents et participations obligatoires) par rapport aux recettes de fonctionnement (hors cessions)

	CFU 2025	BP 2026
Charges de personnel (A)	3 617 809 €	3 757 000 €
Charges financières (B)	1 691 766 €	1 600 956 €
Provision du plan de financement IRA (C)	1 750 000 €	1 750 000 €
Recettes réelles de fonctionnement (D)	21 389 309 €	20 732 811 €
Rigidité des charges structurelles (A+B+C)/(D)	33.01%	34.28%

Ratio de désendettement : il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	CFU 2025	BP 2026
Encours au 31/12/N	55 460 450 €	49 777 034 €
Epargne brute année N	6 268 261 €	3 637 013 €
Ratio de désendettement	8.4 ans	13.7 ans

Epargne brute : C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle

Epargne nette : Epargne brute après remboursement du capital de la dette.